



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

HIRIGUNE
ELKARGOA

COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 31 JANVIER 2026

OJ N° 026 - Tourisme durable.

Evolution du périmètre de collecte de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2027.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABADIE Jean-Marc, ABBADIE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°17), AIRE Xole, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIÉ Nicolas, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant (jusqu'à l'OJ N°16), ARHANCET Martine, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (jusqu'à l'OJ N°16), ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume (de l'OJ N°6 à l'OJ N°17), BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel (jusqu'à l'OJ N°33), BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°19), BERTHET André, BETAT Sylvie (jusqu'à l'OJ N°16), BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Arnaud, BIDEgain Gérard, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°16), BONZOM Jean-Marc, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CAILLABA Bénédicte, CAPENDEGUY Santiago, CARRERE Bruno, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud (jusqu'à l'OJ N°6), CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick (de l'OJ N°4 à l'OJ N°20), CHAZOUIILLERES Edouard, COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLEM Emmanuelle (jusqu'à l'OJ N°16), DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile (jusqu'à l'OJ N°14), DANTIACQ Pascal (jusqu'à l'OJ N°17), DARASPE Daniel, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°16), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine (jusqu'à l'OJ N°16), DESTRUHAUT Pascal (jusqu'à l'OJ N°17), DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert (jusqu'à l'OJ N°9), DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N°9), DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELHORG Bernard, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHEMENDI Nicole (jusqu'à l'OJ N°33), ETCHEMENDI Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHEMENDY Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETXELEKU Peio (jusqu'à l'OJ N°15), EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis (jusqu'à l'OJ N°10), GOYHENEIX Joseph, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°14), IHIDOY Sébastien, IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°17), IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIBARNE Pascal, JAUREGUY Christophe (jusqu'à l'OJ N°24), IRIGOIN Jean-Pierre, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°27), JOCOU Pascal, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N°22), LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°17), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°18), LARRANDA Régine, LASSERRE Marie, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie, LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°9), LOUPIEN-SUARES Déborah (jusqu'à l'OJ N°9), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée représentée par ALLEGROTTI Patrick

suppléant, MILLET-BARBÉ Christian, MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°12), MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie représentée par ALKHAT Antton suppléant, NARBAIS-JAUREGUY Éric, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFAIRIN Gilbert, OÇAFAIRIN Jean-Marc, OÇAFAIRIN Michel, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°24), PARGADE Isabelle, PARIS Joseph (jusqu'à l'OJ N°17), PINATEL Anne (jusqu'à l'OJ N°16), PITRAU Maïte, PONS Yves, POYDESSUS Dominique représenté par POUCHULU Laetitia suppléante, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°20), PRÉBENDÉ Jean-Louis représenté par VERDIÈRE Corinne suppléante, QUEHEILLE Jean-Marie, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi (jusqu'à l'OJ N°27), TRANCHE Frédéric, TURCAT Joëlle (jusqu'à l'OJ N°11), UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°11), URRUTIA Félicien, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°17), VERNASSIÈRE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ACCOCEBERRY Ximun, ACCURSO Fabien, ALZURI Emmanuel, AIZPURU Eliane, BARETS Claude, BÈGUE Catherine, BIZOS Patrick, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BUTORI Nicole, CACHENAUT François, CARRERE Sébastien, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CASTREC Valérie, COTINAT Céline, COURCELLES Gérard, CURUTCHET Maitena, DARGAINS Sylvie, DARRICARRERE Raymond, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ESTEBAN Mixel, ETCHEVERRY Pello, FOSSECAVE Pascale, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARDOY Pierre, IBARRA Michel, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, KAYSER Mathieu, LABEGUERIE Marc, LAIGUILLON Cyrille, LARRALDE André, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LAUQUÉ Christine, MARTI Bernard, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, PEREZ Stéphanie, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS :

AIZPURU Eliane à SANSBERRO Thierry, BÈGUE Catherine à IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°14), BIZOS Patrick à ABBADIE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°17), BLEUZE Anthony à OLIVE Claude (de l'OJ N°16 à l'OJ N°24), BORDES Alexandre à MASSONDO BESSOUAT Laurence, BUTORI Nicole à ECENARRO Kotte, CACHENAUT François à DANTIACQ Pascal (jusqu'à l'OJ N°17), CASCINO Maud à VALS Martine (de l'OJ N°7 à l'OJ N°17), CASTREC Valérie à BERTHET André, COURCELLES Gérard à AROSTEGUY Maider (jusqu'à l'OJ N°16), CURUTCHET Maitena à IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, DAMESTOY Odile à ETCHAMENDI Nicole (de l'OJ N°15 à l'OJ N°33) DARRICARRERE Raymond à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, DELGUE Lucien à ETCHEGARAY Patrick (à compter de l'OJ N°17), DARGAINS Sylvie à SERVAIS Florence, DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre, DUZERT Alain à LAVIGNE Dominique, ETCHEVERRY Pello à DURRUTY Sylvie, ETXELEKU Peio à ETCHEVERRY Michel (à compter de l'OJ N°16), FOSSECAVE Pascale à KEHRIG COTTENÇON Chantal, DURAND PURVIS Anne-Cécile à LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°17), IBARRA Michel à ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, INCHAUSPE Laurent à JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°27), IPUTCHA Jean-Marie à SAMANOS Laurence, IRIGOYEN Jean-François à ALDANA-DOUAT Eneko, IRUME Jean-Michel à NARBAIS-JAUREGUY Éric, LAFLAQUIÈRE Jean-Pierre à CARRERE Bruno (à compter de l'OJ N°19), KAYSER Mathieu à PINATEL Anne (jusqu'à l'OJ N°16), LARRASA Leire à GALLOIS Françoise, LASSERRE Florence à ALLEMAN Olivier, LAUQUÉ Christine à MILLET-BARBE Christian, LOUPIEN-SUARES Déborah à CASTEL Sophie (à compter de l'OJ N°10), MARTI Bernard à CAPDEVIELLE Colette, MARTIN-DOLHAGARAY Christine à HARDOUIN Laurence, MOCHO Joseph à IRIBARNE Pascal (à compter de l'OJ N°13), PARIS Joseph à ANGLADE Jean-François (à compter de l'OJ N°18), QUIHILLALT Pierre à URRUTY Pierre, TURCAT Joëlle à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°12), ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis (jusqu'à l'OJ N°10), RUSPIL Iban à MAILHARIN Jean-Claude, SAINT-ESTEVEN Marc à IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°17), THICOIPE Xabi à TELLIER François (à compter de l'OJ N°28), VAQUERO Manuel à LACASSAGNE Alain.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 026 - Tourisme durable.

Evolution du périmètre de collecte de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2027.

Rapporteur : Monsieur Daniel OLCOMENDY

Mes chers collègues,

Le Conseil communautaire du 6 décembre 2025 a voté une délibération cadre actant de l'élargissement de l'Office de Tourisme Pays Basque au territoire de la commune de Bayonne au 1^{er} janvier 2027, permettant de valider les modalités et le calendrier prévisionnel attachés à cette perspective, notamment l'évolution du périmètre de collecte de la taxe de séjour à compter de cette même date.

Par délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2017, une taxe de séjour communautaire a été instituée à partir du 1^{er} janvier 2018 à l'échelle des 152 communes du territoire de compétence de l'Office de Tourisme communautaire Pays Basque. Il convient d'élargir ce périmètre à la commune de Bayonne à partir du 1^{er} janvier 2027, pour porter à 153 le nombre de communes couvertes par la taxe de séjour communautaire.

La taxe de séjour est une taxe acquittée par les visiteurs du territoire de plus de 18 ans qui séjournent au moins une nuit dans un hébergement professionnel ou non-professionnel, dans une aire de camping-cars, etc. Elle est perçue par personne et par nuitée, du 1^{er} janvier au 31 décembre, et encaissée par les hébergeurs auprès de leurs hôtes, ou par les intermédiaires de location auprès de leurs clients, afin d'être reversée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

La taxe de séjour perçue par la Communauté d'Agglomération Pays Basque est intégralement reversée à l'EPIC Office de Tourisme Pays Basque afin de financer les services d'accueil, d'information, de promotion et de mise en valeur du patrimoine territorial, déduction faite des taxes additionnelles départementale et régionale.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment ses articles 66 et 68 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4 et L. 5216-5 ;

Vu les articles L. 2333-26 et suivants, L. 5211-21 et R. 2333-43 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 111-1, L. 133-1 à L. 133-10, L. 134-1, L. 134-2, L. 134-6 et suivants, L. 422-3, R. 133-1, R. 133-19 et R. 133-32 à R. 133-41 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 en date du 13 juillet 2016 portant création, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2017, instituant une taxe de séjour communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2018 approuvant les statuts de l'Office de Tourisme communautaire Pays Basque sous la forme juridique d'un établissement public industriel et commercial, modifiés par délibérations du Conseil communautaire des 26 septembre 2020, 28 septembre 2024 et 21 juin 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 juin 2024 fixant les tarifs de taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 décembre 2025 actant de l'élargissement de l'Office de Tourisme Pays Basque au territoire de la commune de Bayonne à compter du 1^{er} janvier 2027 ;

Vu le Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque approuvé par délibération du Conseil communautaire du 9 juillet 2022, notamment son axe 3 « Pour un Pays Basque engagé. Réinventer nos modèles de développement » ;

Vu la Stratégie Tourisme Pays Basque approuvée par délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2024 ;

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'évolution du périmètre de collecte de la taxe de séjour communautaire pour inclure la commune de Bayonne à partir du 1^{er} janvier 2027.

ADOpte A L'UNANIMITE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.